



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/108
17 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 17 i) de l'ordre du jour

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES
SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme
des Nations Unies pour le développement

Note du Secrétaire général

1. Au paragraphe 22 de sa résolution 1240 (XIII) B, du 14 octobre 1958, relative à la création du Fonds spécial, l'Assemblée générale avait décidé que le Secrétaire général, après avoir consulté le Conseil d'administration du Fonds spécial, nommerait le Directeur général, sous réserve de confirmation par l'Assemblée. Il a été considéré que cette procédure s'appliquait également à la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.
2. Par sa décision 40/325, du 28 avril 1986, l'Assemblée générale a confirmé la nomination par le Secrétaire général de M. William H. Draper III en tant qu'administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, pour un mandat commençant le 1er mai 1986 et expirant le 31 décembre 1989.
3. Après avoir consulté les membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, le Secrétaire général propose à présent que la nomination de M. William H. Draper III comme administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement soit prolongée pour une période de quatre ans se terminant le 31 décembre 1993.
